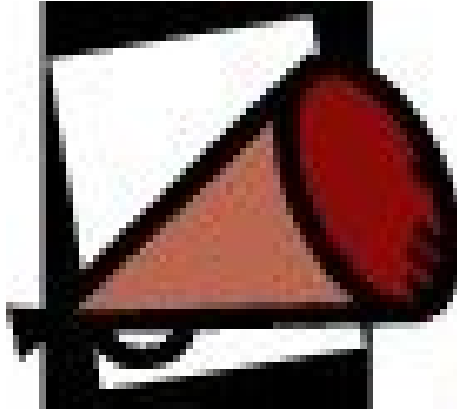


<https://www.pressegauche.org/La-CSN-denonce-l-effondrement-du-financement-des-transporteurs-scolaires>



La CSN dénonce l'effondrement du financement des transporteurs scolaires

- Communiqués -



Date de mise en ligne : vendredi 10 avril 2020

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 10 avril 2020 - Les transporteurs scolaires privés ont décidé de mettre à pied leurs conductrices et conducteurs d'autobus, en date du 6 avril. Ces entreprises sont maintenant payées à 50 % par les commissions scolaires et ne peuvent plus payer leurs employé-es, puisque tous les contrats parascolaires sont également au point mort. Notons que les conducteurs directement à l'emploi des centres de services scolaires (commissions scolaires) continuent d'être payés jusqu'à la fin de l'année.

Cette décision du gouvernement risque fort d'aggraver la pénurie de main-d'oeuvre. Sans accès à un revenu stable, plusieurs conductrices et conducteurs qui ont l'âge de la retraite vont décider de la prendre et ne reviendront pas à l'automne. Chez certains employeurs, près de la moitié des conductrices et conducteurs ont l'âge requis pour prendre leur retraite. Quelque 520 000 enfants et leurs parents doivent pouvoir compter sur un service complet dès que l'école va reprendre.

« C'est très important de maintenir le lien d'emploi des conductrices et des conducteurs d'autobus scolaire. Nous étions déjà en pénurie de main-d'oeuvre avant la crise de la COVID-19. Si rien n'est fait, plusieurs de nos membres n'auront pas le choix de partir à la retraite ou de se trouver un nouvel emploi », soutient Nathalie Arguin, présidente de la Fédération des employées et des employés de services publics (FEESP-CSN).

Plusieurs conductrices et conducteurs n'auront pas assez d'heures travaillées pour se requalifier à l'assurance-emploi l'année prochaine. Il s'agit d'une part considérable de leur revenu annuel parce qu'ils travaillent seulement 40 semaines par année. « Plusieurs de nos membres se qualifient normalement avec justesse à l'assurance-emploi, en raison du faible nombre d'heures de travail hebdomadaire. Si la décision actuelle est maintenue, il est certain qu'ils seront sans revenu lors de la mise à pied habituelle du temps des Fêtes et de la période estivale. Cela aura un gros impact sur la décision qu'ils prendront de poursuivre la pratique de ce métier ou non », précise Stephen P. Gauley, président du secteur du transport scolaire à la FEESP-CSN. Ce dernier s'inquiète aussi du délai encore inconnu avant la reprise du service de transport scolaire en raison de la nécessaire distanciation sociale. Dans un autobus, il est très difficile de conserver un espace suffisant entre les enfants. Les conductrices et les conducteurs, particulièrement ceux de 60 ans et plus, seront également à risque puisque la distanciation de deux mètres n'est pas possible quand les enfants montent dans le véhicule.

« Dans tous les scénarios possibles, nous souhaitons que les transporteurs fassent tous les efforts nécessaires pour maintenir leurs conductrices et conducteurs à l'emploi en utilisant les programmes disponibles pour aider les entreprises pendant la crise. Il faut éviter les mises à pied, car sans conducteurs lors de la rentrée scolaire, ils ne pourront s'acquitter des obligations de leur contrat avec les commissions scolaires », réitère Jean-Pierre Bourgault, vice-président de la FEESP-CSN.